



CLUB
AGROALIMENTAIRE
DE LA FRANCE AU BRÉSIL

Le B de BRICS

Actualité agricole au Brésil

n°128 du 23 février 2018

Édito : Le club Agro Brésil - Une structure unique pour dynamiser les exportations

*Le club Agro est une structure unique ayant vocation à rassembler tous les opérateurs privés et publics français ou ayant des liens forts avec la France dans le domaine de l'agriculture au sens large (alimentation, forêt, pêche et aquaculture, produits biosourcés et machinisme). Cela crée un **lieu d'échange privilégié**, accessible gratuitement, pour **développer les marchés** de produits, services et d'investissements français.*

*Le Club Agro au Brésil a été **lancé en 2015**, sous l'impulsion de Mylène Testut-Neves, conseillère pour les affaires agricoles et Jean-François Ambrosio, responsable du pôle Agrotech de Business France Brésil. Dès la première réunion organisée avec la présence de M. l'ambassadeur de France au Brésil, un grand nombre d'entreprises a répondu présent et cette dynamique s'est poursuivie début 2016. Ce sont 8 réunions qui se sont tenues, sous différents formats (petits déjeuners, rencontres acheteurs, accompagnement de l'ambassadeur pour des visites sur le terrain, séances plénières).*

*L'intérêt pour ce club est aujourd'hui clairement exprimé par ses **103 membres**, mais une nouvelle dynamique doit être lancée pour prendre en compte diverses évolutions de marchés et de partenaires. D'ailleurs nous rédigeons cet édito conjointement avec M. Philippe Ormancey, Co-fondateur et Président de ChezFrance, distributeur en ligne de vins 100% français au Brésil pour initier une réflexion sur le format et les thématiques les plus adaptées afin de répondre toujours mieux aux souhaits des membres.*

*Une première programmation a été établie pour l'année 2018 autour de 5 réunions du Club d'ores et déjà programmées. Ces réunions alterneront tant dans leur format (réunion plénière ou réunion thématique business) que par le type de sujets traités : petits déjeuners axés sur des thématiques réglementaires d'actualité, réunions plénières traitant des grandes tendances de consommation, rencontres acheteurs. Il n'est pas à exclure que d'autres événements se greffent à ce calendrier prévisionnel, notamment via la demande des membres et grâce à l'apport de BusinessFrance et de la Chambre de Commerce franco-brésilienne qui sont des partenaires importants pour la bonne dynamique du club et pour **féderer une véritable équipe de France à l'export au Brésil**.*

*Cette diversité de formats et de thématiques sera mise à profit pour dresser un bilan en fin d'année et adapter si besoin la fréquence et le type de réunions. L'**apport des autres clubs Agro** présents de par le monde, dont certains ont déjà été consultés sera également très utile.*

*Outre un calendrier ambitieux de réunions en 2018, vous aurez compris que ce sera également une année de réflexions pour le Club Agro Brésil dans un cadre **collaboratif**, faisant intervenir tous les membres du club. Cet apport des responsables d'entreprises « Agro » telles que Chez France avec Philippe Ormancey est essentiel. C'est avec cet échange régulier que naissent les projets solides et répondant à un **besoin concret**. C'est l'objectif du club Agro de **dynamiser ces échanges au bénéfice des exportations françaises** de produits et services, mais également des **investissements internationaux** dans ce secteur.*

Philippe Ormancey

Co-fondateur et Président Chez France

Julien BARRE

Conseiller pour les affaires agricoles et l'alimentation

**Forêt**

Le code forestier brésilien régit la conservation de la végétation indigène dans les propriétés privées, ce qui représente environ 280 millions d'hectares, soit la moitié de toute la végétation indigène du Brésil.

Une décision attendue de la Cour suprême fédérale sur des modifications du code forestier

Une affaire est en cours devant la Cour suprême fédérale concernant des adaptations à apporter à ce code qui prévoit notamment les conditions selon lesquelles une déforestation peut être approuvée.

Pour les détracteurs, des dispositions intégrées dans ce code en 2012 seraient dangereuses pour l'eau, le climat et la sécurité alimentaire du Brésil. La Cour suprême fédérale aura notamment à statuer sur la modification de dispositions telles que la réduction et l'obligation de restaurer seulement une partie des zones de préservation permanentes, et la possibilité d'utiliser 50% d'espèces exotiques pour récupérer les réserves légales.

Exportations**Le MAPA poursuit son action de promotion des productions agricoles brésiliennes en Asie et au Moyen-Orient**

Le secrétaire exécutif du MAPA a récemment effectué des voyages à Singapour, en Indonésie, en Malaisie et aux Emirats Arabes Unis afin de rencontrer les autorités et entreprises locales, dans l'objectif de promouvoir le commerce des produits agricoles brésiliens.

Les discussions avec les autorités singapouriennes ont concerné plus spécifiquement la demande brésilienne d'agrément de plusieurs établissements pour exporter des viandes.

Dans ce cadre, le programme Agro+Integrity a été mis en avant. Ce programme traite des questions relatives à l'éthique dans l'administration, sujet d'actualité à la suite des sandales sanitaires qui ont été mis au jour en 2017 au Brésil. La qualité des viandes brésiliennes a été rappelée par le secrétaire exécutif du MAPA à cette occasion.

L'Indonésie va ouvrir son marché à la viande bovine brésilienne

Cela a été confirmé le 12 février par le ministre de l'agriculture d'Indonésie

Augmentation de 6,6% des exportations de viandes bovines vers les pays du Moyen-Orient

Cette augmentation des ventes en 2017 par rapport à 2016 a conduit le Brésil à exporter 405 000 tonnes pour 1,2 milliards d'€, soit 25% des exportations totales de viande bœuf brésilien.

La profession brésilienne des exportateurs de viande bovine, regroupée autour de l'association brésilienne des exportateurs de viande (ABIEC) poursuit ses efforts de promotion lors du salon Gulfood qui se déroule cette semaine aux Emirats Arabes Unis. 21 entreprises brésiliennes seront présentes sur ce salon avec l'ABIEC.

Importations**Marché des fleurs : le Brésil se transforme en pays importateur**

Chaque année, le Brésil perd du terrain sur le marché international des fleurs qui s'élève à 60 milliards de dollars.

En 2017, les exportations brésiliennes ont atteint 12,7 millions de dollars, le volume le plus bas depuis près de deux décennies. En 2008, le Brésil exportait pour 36 millions de dollars de fleurs.

Cette baisse des exportations s'explique par une baisse de la compétitivité relative du Brésil par rapport à d'autres pays s'étant spécialisés sur le marché



des fleurs et par une forte hausse de la demande intérieure qui a conduit à une hausse des cours de +8% au niveau national et +15% dans certaines régions dont Sao Paulo en 2017.

La production brésilienne n'arrive pas à suivre cette hausse de la demande, ce qui transforme le Brésil en un important acheteur de fleurs. L'année dernière, les importations ont atteint un record de 40,5 millions de dollars.

Protection animale

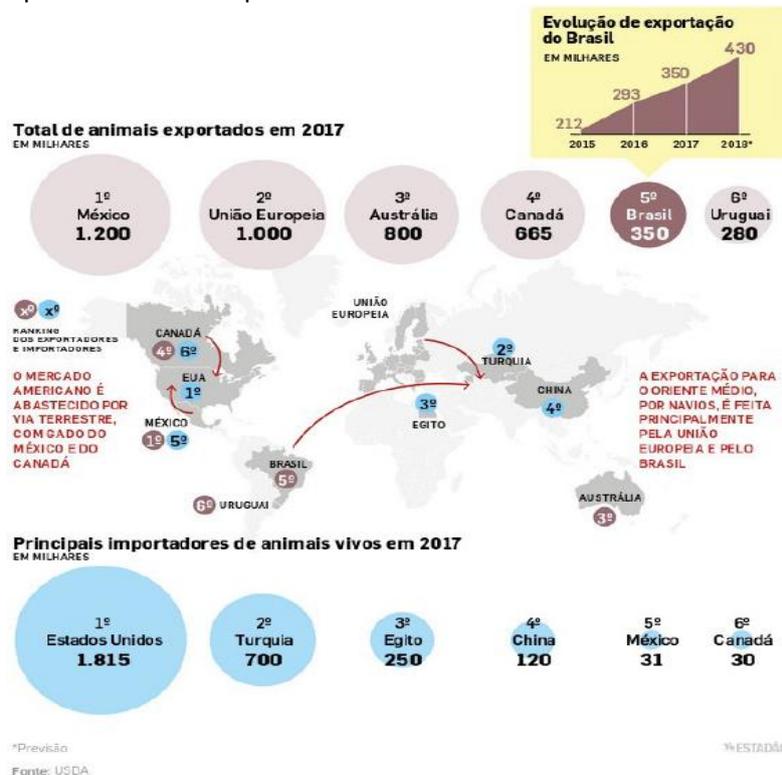
Selon les experts, le marché mondial du bétail vivant devrait croître de 50% d'ici 2023

Les exportations de bétail vivant brésilien sont en croissance et les associations de protection animales sont vigilantes

La vente de bovins vivants par le Brésil est une activité historique vers le Venezuela. Elle s'est récemment orientée vers les pays de religion islamique en raison de la forte contraction de la demande vénézuélienne.

Les ventes de bovins vivants brésiliens en 2017 s'élèvent à 263 millions de dollars, dont la moitié vers la Turquie. Cela reste loin du potentiel final du marché selon des experts. La perspective de croissance des ventes brésiliennes sur ce marché est de 20% à 30% en 2018 (voir illustrations).

Cette augmentation des ventes a attiré l'attention d'organisations non gouvernementales qui ont obtenu des décisions de justice empêchant un navire transportant 25 000 animaux de se rendre en Turquie. Le navire a finalement été libéré à la suite d'un appel du gouvernement fédéral. L'affaire a mis en lumière un commerce qui est devenu un revenu complémentaire pour des éleveurs et des entreprises telles que Minerva Foods. Il semblerait que les associations de protection animale souhaiteraient poursuivre leurs actions pour de futures expéditions.



SPS

Produits phytopharmaceutiques contenant du Paraquat

L'Agence Nationale de Surveillance Sanitaire (ANVISA) a publié une décision (117/2017) qui interdit la production, l'importation, la commercialisation et l'utilisation de produits contenant du Paraquat à compter du 22/09/2002.



Néanmoins, un projet d'arrêté législatif (PDC 817/17) a été déposé par un parlementaire à la chambre des députés pour annuler la résolution de l'ANVISA au motif qu'elle priverait l'agriculture de l'un de ses outils les plus importants pour les cultures de soja, maïs, canne à sucre, coton et blé. Le parlementaire justifie son projet d'arrêté par le fait que le produit est utilisé dans 85 pays au monde, dont les États-Unis, le Canada, le Japon et la Nouvelle Zélande qui sont réputés pour avoir les systèmes les plus exigeants du monde. Le parlementaire conteste en outre les justificatifs de toxicité de l'ANVISA, indiquant qu'un rapport d'un organisme sanitaire australien (APVMA) a conclu qu'il n'existait pas de lien de causalité entre l'utilisation de Paraquat et la maladie de Parkinson ou de la mutagenèse.

Audit européen produits de la pêche

Suite à la fermeture du marché européen aux produits de la pêche brésiliens, le MAPA a mis en place une formation pour l'agrément des bateaux de pêche et des installations à quai. Cette certification est l'une des conditions pour la levée de l'embargo. L'objectif du MAPA est de finaliser cette phase de formation d'ici fin mars afin de pouvoir reprendre l'export au plus vite. La mise en place de cette formation pilote doit permettre l'inspection de 20 embarcations.

Plan de contrôle de résidus et contaminants

L'instruction normative du MAPA relative à la mise en place du plan de contrôle de résidus et contaminants dans les produits d'origine végétale prévoit l'inspection de divers produits dont le vin et le raisin, ainsi que les produits de l'agriculture biologique (tomate, fraise, salade, banane, carotte, pomme, papaye, raisin, poivron et maïs vert).

Pour ce qui est des produits importés, seront ciblés le blé, le riz, les pommes de terre, les oignons, les vins, les amandes, les pistaches, les pommes, le maïs, les haricots et le soja. Le plan d'échantillonnage est le suivant : 2875 prélèvements en tout dont 135 pour les produits biologiques et 590 pour les produits importés (soit 20% de l'ensemble de tous les prélèvements annuels).

Entreprises BR

Une nouvelle marque de distribution des semences pour DowDuPont

Cette marque, Chamada Brevant, ira remplacer sur le marché brésilien les produits qui étaient commercialisés par les entités Coodetec, BioGene et Dow Semences. Cette modification intervient à la suite de la fusion de Dow et DuPont.

Le géant Américain ADM souhaite augmenter sa présence en Amérique du Sud

ADM, l'une des plus grandes entreprises agro-industrielles du secteur des grains et de l'éthanol dans le monde a déclaré, par la voix de son PDG, qu'elle souhaitait profiter de la croissance de la production agricole en Amérique du Sud.

Selon la presse, elle chercherait à acheter un trader concurrent présent en Amérique du Sud afin de développer cette activité.



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Brasília (adresser les demandes à : julien.barre@dgtrésor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité : le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur :

Service Économique Régional de Brasília
Adresse : Ambassade de France au Brésil
SES- Av. das Nações lote 04 – Quadra 801
CEP: 70404-900 – Brasília –D.F
Rédigé par : Julien Barré et René Quirin
Abonnement par e-mail à
julien.barre@dgtrésor.gouv.fr